

Depuis plus de vingt ans, *Biogénie*, est partenaire des producteurs agricoles en leur offrant une variété de produits tels que: des composts, des biosolides papetiers, des biosolides municipaux, des boues agroalimentaires, des cendres et des amendements calciques. La diversité des produits offerts, l'expertise des équipes qui y travaillent et le respect strict des bonnes pratiques et des règles de l'art reliés au domaine ont permis à *Biogénie* de se tailler une place importante au Québec et de compter plusieurs centaines d'entreprises agricoles parmi ses clients fidèles.

Pour plus d'information, consultez le www.biogenie-env.com



ALCAMIX^{MC}

AMENDEMENT ORGANIQUE FERTILISANT ET CHAULANT

AVANTAGES

- Aide à corriger l'acidité du sol
- Comble partiellement le besoin des cultures en azote, phosphore et potassium
- Favorise le maintien et la teneur en matière organique
- Améliore la structure et la productivité du sol
- Réduit les coûts d'utilisation d'engrais chimiques et de chaux
- Est exempt de mauvaises herbes

VALEUR AGRONOMIQUE D'ALCAMIX^{MC}

Paramètres	Teneur (moyenne)
Matière sèche (m.s.)	50 %
Matière organique (b.s.)	30 %
Azote (N) disp.	2 kg/t hum.
Phosphore (P ₂ O ₅) disp.	5 kg/t hum.
Potassium (K ₂ O)	0,8 kg/t hum.
Magnésium (Mg)	2 kg/t hum.
Équivalent en chaux	20 %
<i>Apport avec 10 t/ha d'Alcamix^{MC}</i>	
Azote (N)	20 kg/t hum.
Phosphore (P ₂ O ₅)	5 kg/t hum.
Potassium (K ₂ O)	8 kg/t hum.
Magnésium (Mg)	20 kg/t hum.

SPÉCIFICATIONS

- Biosolides stabilisés à la chaux issus du traitement d'eaux usées municipales
- Conforme aux normes du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)
- Analyses et contrôle de qualité effectués régulièrement selon le guide de valorisation du MDDEP
- Prise en charge complète des autorisations requises auprès du MDDEP
- Suivi agroenvironnemental assuré par *Biogénie*

MODE D'EMPLOI

- Application à l'aide d'un épandeur à fumier conventionnel, latéral ou de précision
- Dose d'épandage de 8 à 20 t m/ha selon les recommandations de l'agronome spécialisé de *Biogénie*
- Respecter les zones de restriction obligatoires (fossés, puits, cours d'eau, etc.)



COMMUNIQUEZ AVEC NOUS DÈS MAINTENANT: 1 888 474-7657

Région de l'Abitibi-Témiscamingue
819 444-1047
abitibigmr@biogenie-env.com

Région de Québec
418 872-4227 poste 5522
quebecgmr@biogenie-env.com

Région de Montréal
450 929-4949 poste 283
montrealgmr@biogenie-env.com

Région de l'Estrie
819 578-5994
estriegmr@biogenie-env.com

GFV01F